

Image not found or type unknown



Informez votre employeur de votre retour congés maternité

Par **bidibule11**, le 10/06/2008 à 12:03

Bonjour, je dois reprendre mon travail après un congés maternité qui se termine le 8/07/08, dois-je envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception pour avertir mon employeur de ma reprise?